



Règlement

Triathlon Octobre Rose

COUTRAS 2016

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le « Triathlon Octobre Rose de Coutras » est organisé par la TEAM COUTRAS TRIATHLON répondant à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon.

ARTICLE 2 : LIEU

L'organisation des épreuves aura lieu à Coutras – Etang des Nauves – 33230 COUTRAS.

ARTICLE 3 : LE TRIATHLON PAR EQUIPE

L'activité du triathlon contre la montre par équipe consiste à réaliser, en équipe de 3 athlètes minimum, un parcours enchainant une discipline de natation, une discipline de vélo et une discipline de course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le «Triathlon Octobre Rose de Coutras» propose 2 épreuves :

Triathlon XS en contre la montre par équipe de 3 à 5 concurrents

Distances : 400 mètres de natation – 11 km de vélo – 2,3 Km de course à pied.

Tarifs par athlète : 10 euros pour les licenciés et 15 euros pour les non-licenciés

Triathlon S en contre la montre par équipe de 3 à 5 concurrents

Distances : 750 mètres de natation – 22 km de vélo – 4,6 Km de course à pied.

Tarifs par athlète : 15 euros pour les licenciés et 20 euros pour les non-licenciés

Inscriptions : A partir du 1^{er} mai sur le site www.chronom.org

➤ Une majoration de 3 euros par athlète est appliquée à ces tarifs pour une inscription à partir du

1^{er} septembre 2016.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

A. Règlements générale

1. Titulaires d'une licence FFTRI :

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour et une pièce d'identité lors du retrait des dossards.

2. Titulaires d'un PASS CLUB FFTRI :

Les titulaires d'un PASS CLUB FFTRI ne peuvent pas participer à des compétitions. Ils doivent dès lors présenter les documents prévus à l'article 4.A.4 de ce présent règlement.

3. Titulaires d'une licence autre que FFTRI

La licence UNSS est valable accompagnée d'une autorisation du Chef d'établissement à participer à la compétition.

La licence F.F.Sport U est valable

La licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) donne accès à l'épreuves XS sans avoir à acquérir de Pass Journée mais celle-ci ne se substitue pas au certificat médical.

En tout état de cause, les participants ne disposant pas d'une licence **FFTRI COMPÉTITION** doivent souscrire à un "PASS COMPETITION" FFTRI inclus dans le tarif de l'engagement.

4. Personnes non titulaires d'une licence sportive

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an, un justificatif d'identité, et remplir le formulaire « Pass compétition », accompagné du paiement.

Ce "PASS COMPETITION" de la FFTRI est alors délivré au participant et permet le droit d'accès à une épreuve sous l'égide de la FF Triathlon.

5. Validation des inscriptions

L'inscription ne sera validée qu'à réception du paiement et du dossier complet. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale. Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard. Une fois que le paiement de l'inscription sera effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

B. Règlements particulière :

Les équipes doivent être composées de 3 à 5 participants.

Trois athlètes au minimum doivent être présents à l'arrivée, en ayant fait l'intégralité des parcours.

Les équipes mixtes doivent être composées des participants masculins et féminins. L'équipe ne peut être classée que si au moins un concurrent de chaque sexe franchit la ligne d'arrivée avec l'équipe.

Les équipes "vétérans" doivent être intégralement composées de participants vétérans pour entrer dans le classement de la catégorie.

Les coureurs d'une même équipe devront porter les tenues de couleur identique

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES EPREUVES

A. Matériel :

Le port du casque à coque rigide (normes CE) est obligatoire.

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C. Elle devient obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°.

Le participant doit connaître et suivre la réglementation générale de la FFTRI et respecter le code de la route et les instructions des officiels. L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel avant, pendant ou après l'épreuve.

B. Parcours :

Le participant doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

C. Etique sportive :

Le participant doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes proférées à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou d'autre concurrent ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive est passible d'un carton rouge. L'athlète sera disqualifié.

Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser ou faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

D. Pénalités et disqualification :

Le participant prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et soumis à une pénalité par un arbitre.

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

ARTICLE 6 : SECURITE

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique.

Selon la réglementation, il est prévu la surveillance médicale de la manifestation.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel à l'extérieur et à l'intérieur du parc à vélo surveillé, en cas d'accident ou défaillance suite à un mauvais état de santé, en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route ou des consignes données par:

1. Les organisateurs
2. Les services de gendarmerie ou de la mairie.
3. Les signaleurs
4. Le corps arbitral

ARTICLE 8 : APPROBATION DU REGLEMENT

Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité du Triathlon Octobre Rose de Coutras.

Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Pour la course XS :

**Lots pour le classement Scratch et pour les 3 premières équipes dans chaque catégorie.
Récompenses non cumulables.**

Pour la course S :

Grille de prix au scratch :

1^{ère} équipe Féminine : 500€ - Seconde équipe : 300€ et troisième : 200€

1^{ère} équipe Masculine : 500€ - Seconde équipe : 300€ et troisième : 200€

1^{ère} équipe Mixte : 300€ - Seconde équipe : 200€ et troisième : 100€

Lots pour le classement des 3 premières équipes dans chaque catégorie. Récompenses non cumulables.

ARTICLE 10 : CONTACTS ET REFERENCES

Association TEAM COUTRAS TRIATHLON
Adresse Maison des Associations 153 rue Pierre Brossolette 33230 COUTRAS
Tél.: Président Mr Mickael LETELLIER 06 18 95 65 54
Adresse mail : teamcoutratriathlon@gmail.com
Site internet : www.teamcoutras.com
Association régie par la loi du 1er juillet 1901